



Réf. Farde e-Assemblées : 2699517

N° OJ : 101

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/02/2026

Objet : Batibouw 2026.- Convention de partenariat avec la sa FISA Operations.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que l'édition 2026 du salon BATIBOUW, principal salon belge de la construction, de la rénovation et de l'habitat, engendre des répercussions significatives d'ordre touristique, économique et urbain pour la Ville de Bruxelles ;

Considérant que l'accueil de cet événement d'envergure nationale et internationale génère des retombées positives en termes d'image et contribue à renforcer l'attractivité de la Ville de Bruxelles en tant que capitale dynamique et pôle d'innovation ;

Considérant que les thématiques portées par BATIBOUW s'inscrivent pleinement dans les priorités de la Ville en matière d'habitat, de rénovation durable, de transition énergétique et de valorisation des métiers de la construction, et qu'il importe de promouvoir des salons d'exposition accessibles au plus grand nombre sur le territoire communal ;

Considérant que la Ville de Bruxelles et l'organisateur du salon ont exprimé leur volonté de s'associer afin de développer une collaboration encadrée portant sur l'organisation de l'événement et les modalités de visibilité et de coopération qui en découlent ;

Considérant que la Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique : la convention de partenariat 2026 entre la Ville de Bruxelles et la sa FISA Operations pour l'organisation du salon Batibouw est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)